Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260706-2026_07_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation : 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi six juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : TACON Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-07-09 Adhésion à l'outil de communication Mon Village

Afin d'améliorer la communication de la Commune de Coatréven, la Première adjointe a étudié les possibilités proposées et présente l'outil Mon Village aux élus.

Le coût de cet outil est de 800 € HT soit 960 €TTC. Ce coût sera inférieur ensuite car les frais de mise en place sont de 100€ HT uniquement pour la 1ère année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 10 voix « pour » et 1 voix « abstention » (Mme MORVAN Nolwenn) :

Article 1 : **Approuve** l'adhésion à l'outil de communication Mon Village ;

Article 2 : **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 07/07/2026
De l'affichage le 07/07/2026

MAIRIE DE COATRÉVEN (Côtes-d'Armor)